



Le conseil tient compte des observations et analyses de risques publiées dans le dernier Bulletin Santé du Végétal (BSV). Conseil collectif valable en Deux-Sèvres.

RÈGLEMENTATION AZOTÉE / PLAN PRÉVISIONNEL DE FUMURE N

COLZA D'HIVER :

- Désherbage
- Préparer sa fertilisation

RÈGLEMENTATION AZOTÉE / PLAN PRÉVISIONNEL DE FUMURE N

Épandage d'azote minéral :

L'épandage d'engrais azoté minéral **est autorisé à partir du 01 février** pour les cultures implantées à la fin de l'été ou à l'automne (colza, blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, orge d'hiver).

Pour les cultures implantées au printemps, la date d'épandage d'engrais azoté minéral est **au 15 février**.

Fractionnement des apports :

Sur céréales à paille, colza et maïs, le fractionnement des apports d'engrais minéraux est obligatoire et le premier apport est plafonné selon les modalités suivantes :

	Céréales à paille d'hiver		Colza
Plafonnement pendant la phase tallage	50 kgN/ha avant le stade «épi 1 cm»	Plafonnement du 1 ^{er} apport	80 kgN/ha à la reprise de végétation
Au moins 2 apports obligatoires	si dose totale entre 110 et 160 kgN/ha	Au moins 2 apports obligatoires	si dose totale entre 80 et 170 kgN/ha
Au moins 3 apports obligatoires	si dose totale > 160 kgN/ha	Au moins 3 apports obligatoires	si dose totale > 170 kgN/ha

	Maïs
Plafonnement du 1 ^{er} apport (pour un semis avant le 1 ^{er} mai)	50 kgN/ha avant le stade 2 feuilles
Au moins 2 apports obligatoires	si dose totale > 120 kgN/ha

Le Plan Prévisionnel de Fumure azoté est le calcul de la dose prévisionnelle d'azote à apporter (mesure « équilibre de la fertilisation azotée ») et est à renseigner au plus tard pour le 1er mars.

Si aucune alternative aux produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Des alternatives préventives existent dans le Hors Série 2017.

Rédacteurs : Conseillers Productions Végétales
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
<http://www.deux-sevres.chambagri.fr>
Réglementation phytosanitaire :
www.deux-sevres.chambagri.fr/environnement/guide-de-lenvironnement.html

La CA79 est agréée par le Ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA



COLZA D'HIVER

Stade : Les colzas sont au repos végétatif, au stade rosette.

DÉSHERBAGE

Pour ceux qui n'ont pas déclenché les désherbages mi-décembre avec l'arrivée des premières gelées, les journées sont propices pour le faire :

- **CALLISTO** - mésotrione 100 g/l - **0,15 l/ha**, 2 applications possibles : les colzas sont maintenant endurecis et les adventices cibles (ravenelles, sanves, chardon marie) un peu plus sensibles : c'est donc le moment ! Dans le cas d'une première application et selon l'infestation de la parcelle, la dose à employer est de 0,15 l/ha.

Si vous avez déjà réalisé une première application mi-décembre et si l'infestation et/ou le développement des adventices reste important, vous pouvez profiter de cette deuxième fenêtre pour réaliser votre 2ème application (comptez 15-20 jours entre 2 applications de **CALLISTO**) :

- **KERB FLO** - propyzamide 400 g/l - **1,875 l/ha** : il se peut que sur des parcelles assez hydromorphes, les applications de ce produit n'aient pas pu se réaliser à la mi-décembre. Avec le retour d'un temps sec et dès que les parcelles seront porteuses, les applications pourront se positionner. L'idéal serait un retour des pluies après l'application pour favoriser son mode d'action strictement racinaire. Malgré tout, sa DAR est de 150 jours, soit 5 mois. Vous avez donc jusqu'à la fin du mois de janvier pour le positionner par rapport à cette réglementation.
- **IELO** - propyzamide 500 g/l + aminopyralid 5,27 g/l - **1,5 l/ha** : ce produit combine une action racinaire et foliaire. Pour la partie foliaire anti-dicotylédones, les applications commencent à se faire tard pour assurer une bonne efficacité. Malgré tout, les colzas ont maintenant bien réduit leur masse foliaire et les adventices sont moins protégées. Il est donc temps d'appliquer le produit pour ceux qui ne sont pas encore intervenu.

PRÉPARER SA FERTILISATION

Pesées sortie d'hiver :

Selon les conditions climatiques la semaine prochaine, les premières pesées colza en sortie d'hiver vont pouvoir débuter pour connaître votre dose d'azote à apporter.

La fertilisation azotée vise à compléter les fournitures du sol au printemps afin de satisfaire les besoins de la plante. Sur les gros colzas qui ont déjà absorbé beaucoup d'azote à l'automne, la fertilisation azotée au printemps sera faible. A l'inverse, sur des petits colzas, il faudra davantage d'engrais azoté.

Sources : CULTUR'FLASH n°01 et n°03

Avant tout traitements phytosanitaires vérifier l'usage et la dose sur : <https://ephy.anses.fr/>
BSV disponible sur : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal>